

23 avril 2026

JURAPARC

Procès Verbal N° 2

A l'ouverture de la séance :

Membres présents :

FISCHER Michel - GUY Hervé - CLAUDE Francis - CHALUMEAUX Dominique - MINAUD Emily - BILLAUDEL Stéphane - FOURNOT Philippe - PERRIER André - TISSERAND Sylvie - PLATHEY Christelle - MOREAU Serge - AVENET Julien - GABAS Christine - BARTHE Guillaume - GALLET Maurice - BILLOT Dominique - CORDELLIER Jérôme - SIDOT Emmanuel - PATTINGRE Alain - LANNEAU Jean-Yves - PETITJEAN Guillaume - VUILLET Eric - BRETON Julie - CAUZO Louis - BRERO Cyrille - HUELIN Jean-Philippe - HUMBLOT Vanessa - MALLET Stéphane - LODDE BERNARD Fabienne - VAUCHEZ Jean-Marc - PIENOZ Joëlle - GOKDUMAN Orhan - BRISWALDER Zoé - ACQUISTAPACE Jimmy - DORNIER	Monique - BOIS Christophe - PERRET Anais - RAVIER Jean-Yves - DEODATI Catherine - JAILLET Antoine - PERRIN Anne - BOURGEOIS Willy - GOUGEON Emilie - PAILLARD Véronique - CHANET MOCELLIN Patricia - BUCHAILLAT Jean-Paul - JAILLET Gérard - NEILZ Patrick - SCHILLIGER Corinne - GUYOT Romain - TROSSAT Céline - LAMBERMONT-FORD Anne - COTTIER Jérémy - LOUVAT Christine - CHARDON Alexandre - BAILLY Jean-Yves - RUFFIN Christophe - VALLOT Christian - GABET Jean-Michel - PERREY Christophe - CHAPON Béatrice
---	--

Membres absents excusés :

OLBINSKI Sophie donne procuration à BRERO Cyrille - BOURGEOIS Stéphanie donne procuration à HUMBLOT Vanessa - MINAUD Emily

Secrétaires de séance :

Monsieur Hervé GUY et Monsieur Jean-Yves LANNEAU

Convoqué le : 17 avril 2026

Affiché le : 30 avril 2026

La séance est ouverte à 18 h 00.

Avant de céder la parole à Monsieur GALLET, doyen d'âge, pour assurer la présidence de l'Assemblée, Monsieur BORCARD, Président sortant, donne lecture d'un propos liminaire.

« Mesdames et messieurs les élus communautaires, mesdames et messieurs chers amis, en ce jour très particulier pour moi, je ne suis pas spécialement ému, mais plutôt fier d'être devant vous pour avoir tenu le cap de mes engagements envers notre Communauté d'Agglomération, et plus largement le terrain de vie de nos 32 communes.

Fierté personnelle et fierté de vous, car pendant six années, avec le Bureau exécutif, nous avons pu mener à bien plusieurs projets structurants :

- La sécurisation de nos réseaux d'eau et d'assainissement ;*
- La construction de la première tranche de la Cité des Sports ;*
- Le financement de l'entretien de kilomètres de chemins communaux ;*
- La mise en place de voies cyclables ;*
- La réalisation d'un terrain foot synthétique ;*
- La rénovation de terrains de tennis.*

Je m'arrête là, l'énumération pourrait continuer, mais cela représente tout de même 55 millions d'investissement pendant ces six ans, en rappelant que le début du mandat a été un peu compliqué par la crise Covid, qui nous a un peu bloqués.

Fierté pour tous, c'est-à-dire moi-même, le Bureau exécutif, la totalité des élus communautaires, car nous avons géré notre patrimoine, assumé le mandat que tous les électeurs nous avaient confié. Je tiens à souligner qu'une seule délibération a été refusée pendant ce mandat.

Pour comprendre ce bilan, il est important de souligner l'évolution du rôle des EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) au fil des années. Créée initialement pour investir sur du structurant, cette Collectivité est devenue avec le temps un gestionnaire. Il est important de le souligner, parce que cela impacte beaucoup le budget de fonctionnement.

Côté financier, je pense que nous pouvons affirmer sans rougir que la situation financière est meilleure qu'en début de mandat, elle donne des gages de solidité :

- Une capacité d'autofinancement consolidée, en augmentation de 5,3 à 7 millions d'euros ;*
- Un encours de dette en diminution de 66,6 à 22,6 millions d'euros, soit une durée de désendettement qui est passée de 6,3 à 2,8 années.*

S'agissant des ressources humaines, nous les avons adaptées à la mutualisation de services pour trois entités : Agglomération, Ville, CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Chaque agent a donc une Collectivité de référence qui gère sa carrière, qui connaît la répartition de ses horaires lorsqu'il travaille sur des compétences ou des services partagés. C'est un travail de fond qui était invisible, mais salubre pour la transparence. Je pense que les services s'en sont bien rendu compte, ils ont évolué positivement au cours du mandat.

Nous pouvons prendre quelques exemples, notamment le Conservatoire de Lons-le-Saunier. Je pense que le service est aujourd'hui mieux en phase avec les attentes de ses bénéficiaires. Quoi qu'il en soit, il mérite que l'on s'attache à perfectionner son outil de travail. Autre exemple, la Médiathèque : elle est toujours en progression, elle fait preuve d'une belle dynamique. Je trouve très intéressante la collaboration qui est maintenant fructueuse entre le Conservatoire et la Médiathèque, cela se développe et c'est important. Nous pouvons aussi citer le partenariat avec Scènes du Jura, qui s'est largement poursuivi, notamment des actions décentralisées avec des animations dans les communes, qui sont maintenant bien

installées. Je peux encore compléter par les Nuits (Re)Belles ou le service des Sports. Ce dernier est toujours aussi efficace, même s'il a dû gérer des moments difficiles : la piscine – avec le Covid, ce n'était pas simple –, l'explosion des coûts de l'énergie, la gestion des salles, la gestion des terrains de sport, toujours très demandés, ce qui n'est pas facile à gérer, surtout lorsque l'on fait en même temps des rénovations du matériel.

Je tiens également à souligner un sujet incontournable et qui me tient particulièrement à cœur, c'est l'organisation et l'aménagement du territoire. Nous devons le préparer aux changements, aux mutations énormes qui vont venir. Cela n'est jamais suffisamment souligné. Après quelques réticences communales, un PLUi-HM (Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat-Mobilité) a finalement été lancé avec un engagement sincère, je le souligne, même des communes qui étaient réticentes. Aujourd'hui, il est indispensable de prendre en compte la mobilité au quotidien de nos habitants, de raisonner au niveau intercommunal sur son fonctionnement. Comment se déplace-t-on ? Pour faire quoi ? Pour loger où ? Pour faire ses courses à quel endroit ? Comment faire pour aller au travail, pour aller à l'école, pour accéder aux centres de loisirs ? Les habitants ne s'y trompent pas, ils savent que toute incidence sur leur trajet est importante.

Au passage, j'ai reçu il y a deux semaines un mail franchement très grossier d'un habitant d'un village proche de Lons-le-Saunier, qui trouve absolument inadmissible que des travaux dans cette ville le gênent dans son déplacement pour aller travailler. C'est une anecdote, mais cela souligne que tout le monde est concerné par ce qu'il se passe dans l'ensemble de l'Agglomération.

Le « H » de « Habitat » est également très important, il restera pour moi le souvenir d'une compétence qui n'est pas facile à exercer, avec beaucoup à faire. Les politiques nationales ne sont pas forcément adaptées à notre niveau local en termes de vision, d'observation du territoire, d'action et d'équilibre sur les territoires. Nous prenons donc acte.

Sur notre territoire, l'influence d'ECLA au Conseil d'administration de la Maison Pour Tous, qui est le bailleur social départemental le plus important, est un peu diluée dans cette gouvernance départementale, parfois éloignée pour les habitants de nos quartiers prioritaires. Cependant, je pense qu'avec l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain) avec SOLIHA, nous avons eu des partenariats qui ont porté leurs fruits, qui ont permis des rénovations pour tous les bailleurs, ainsi que pour les copropriétés.

Le « M » de « Mobilité » est tout aussi important. En six ans, le paysage d'ECLA a beaucoup évolué sur ce thème, avec notamment le changement de délégataire des transports collectifs avec le retour à une régie locale, moins onéreuse et plus orientée vers le domicile-travail. Nous avons également modernisé avec le covoiturage décarboné. C'est maintenant un système beaucoup plus adapté aux petites modifications ponctuelles, qui ne vont pas manquer d'être mises en œuvre. Le réseau cyclable s'est aussi étendu, même s'il reste encore beaucoup à faire.

Au passage, je rappelle que la mobilité est financée par le versement Mobilité, donc par les entreprises de plus de 10 salariés, lesquelles sont principalement installées sur le cœur urbain de notre Agglomération.

Il faut également souligner que l'action d'ECLA est ancrée dans les réels besoins de l'Agglomération. Nous avons davantage d'emplois que de personnes actives en situation d'occuper ce type d'emploi sur notre territoire, ce qui signifie que de nombreux emplois sont occupés par des personnes extérieures à notre territoire, qui sont donc en mobilité journalière. Nous revenons ainsi sur le « M » précédemment évoqué.

Concernant le développement économique, nous avons travaillé sur deux axes : d'un côté, asseoir les entreprises qui ont besoin d'évoluer sur notre territoire (Enedis, Bonglet, SKF, entre autres) ; de l'autre, il nous faut développer notre modèle de formation supérieure afin qu'il soit adapté à notre tissu économique, justement pour permettre le retour à l'emploi des personnes encore actives, mais en transition, et surtout pour permettre à notre jeunesse locale de trouver rapidement un emploi adapté à ses besoins, ainsi qu'à ceux du tissu économique. Les nouveaux élus auront donc une étude solide à leur disposition pour continuer d'avancer sur ces axes.

Notre territoire étant très attractif, nous devons également être attentifs à offrir un système d'accueil de la petite enfance efficace. C'est le cas aujourd'hui, nous avons un panel étendu de possibilités, mais il y a tout de même des difficultés de recrutement, il faut le souligner, et je pense que la crèche Victor Hugo est à reconstruire. La situation y est compliquée et il faut trouver une solution nouvelle.

Je pourrais encore parler de politique de la ville, de numérique, de fibre optique, de téléphonie mobile, de gens du voyage, de classement grand site, du Pays Lédonien, du schéma de cohérence territoriale, du Pôle métropolitain, mais je pense que ce sont des sujets que les nouveaux découvriront au fil des libérations.

« Maintenant, Président, on fait quoi ? » C'est une phrase que j'ai entendue des centaines de fois en six ans. Faire des arbitrages est le lot d'un Président d'EPCI. Il ne les fait jamais tout seul, il y a le Bureau exécutif, la Conférence des Maires, ressources précieuses pour faire ressortir les différents points de vue. Les services exposent leurs points de vue techniques et réglementaires et des conseils extérieurs sont intéressants, à condition de ne pas être intéressés, mais à la fin, il faut trancher. C'est une charge mentale lourde à gérer, ne l'oubliez pas avec votre nouveau Président.

Pour autant, si je suis fier de ce bilan, je suis aussi un peu déçu par le peu d'intérêt qu'ECLA a suscité dans les récents débats électoraux. Bien sûr, le suffrage direct pour les communes et indirect pour les agglomérations explique ce décalage, mais les orientations que je viens de détailler très rapidement sont restées peu ou pas visibles dans le débat démocratique des dernières élections. Le débat n'a peut-être pas toujours été non plus à la hauteur d'une campagne électorale, avec plutôt une confrontation de visions pour l'avenir de notre terrain de vie.

Les membres du Bureau exécutif le savent très bien, j'ai la conviction qu'un jour, notre Agglomération sera une Commune-Communauté, avec l'élection directe de son Maire-Président. Les clignotants ne sont pas au vert aujourd'hui pour avancer vers cette « transformation », mais je suis certain que l'esprit communautaire, qui a de la peine à se développer dans les communes rurales, serait boosté et pourrait renverser des montagnes pour le bien de notre Communauté de territoire préfectoral, capitale du Jura.

En parlant de renverser les montagnes, je repense au concert de dimanche, qui a rassemblé à Juraparc plus de 500 choristes issus des quatre EPCI du Pays Lédonien, avec 1 700 spectateurs. C'est un état d'esprit de vouloir réunir autour d'un projet et je pense que c'est un bel exemple pour nous, élus.

Je voudrais également revenir sur un autre sujet important à mes yeux. Je n'ai pas accepté, et ce à plusieurs reprises, que le Bureau exécutif soit étendu aux seuls maires une semaine avant le Conseil communautaire. Il y a 63 conseillers communautaires, et les conseillers communautaires de Lons ou de Montmorot représentent chacun autant, sinon davantage d'électeurs que le maire d'une commune de peu d'habitants. On ne peut pas tronquer le débat démocratique. C'était mon point de vue et je voulais le rappeler, parce que j'ai entendu des reproches par rapport à ce choix à plusieurs reprises.

Concernant l'élection à venir, permettez-moi de ne pas avoir d'avis, mais je formulerais cependant une recommandation en tant que, je pense, personne un peu qualifiée. Lorsque sont en place un service commun et trois entités juridiques distinctes, il est important que ces dernières raisonnent en parallèle sur leur budget, tant de fonctionnement que d'investissement, afin d'équilibrer les besoins et la gestion à l'intérieur des services. Il me semble très important de le souligner et de le rappeler.

Sans transiger avec ces convictions, nous savons tous que les solutions communautaires seront meilleures lorsqu'elles seront élaborées – c'est un vœu – en fonction d'un acte de gouvernance et d'un contrat de mandat. C'est ce que j'avais proposé en 2020 et nous sommes restés fidèles à cet engagement. Ceci étant, ce type de mode opératoire exige des compromis, des négociations. C'est un défi à relever par le Bureau exécutif et les commissions. Il y a le principe de réalité et la capacité à se hisser au-dessus de ses appartenances. Tout cela est déterminant pour s'accorder autour de l'essentiel, réussir la synthèse. Finalement, c'est souvent le rapprochement des bonnes volontés.

Comme je l'ai souligné auparavant, le rôle des EPCI a évolué grâce à son usage, grâce à notre détermination. C'est aujourd'hui un outil démocratique structuré. J'ai revu quelques images des Conseils communautaires, et un moment particulièrement émouvant pour moi, c'est lorsque j'ai la télécommande en main, que nous nous regardons, parce que les résultats mettent 20 secondes à s'afficher, et que mon regard rencontre les vôtres. Il y a le regard de ceux qui sont réfractaires, un peu sombre, il y a le regard fermé de ceux qui sont silencieux et il y a la petite flamme dans les yeux de ceux qui sont partisans de la solution. Je ne souris pas spécialement, mais j'acquiesce d'une moue de satisfaction lorsque le travail a réveillé l'adhésion de nos collègues.

C'est la lueur de ce regard, l'adhésion collective de vos regards, qui m'a nourri pendant ces six ans, je tenais à le souligner. Nous avons tout de même passé des centaines de décisions, décisions qui sont mille réalisations qui brillent maintenant dans notre territoire, dans votre territoire.

Avant de passer à la partie protocolaire de cette première réunion du Conseil communautaire du mandat, je vais remercier ceux qui m'ont plus particulièrement aidé pour arriver au bout de ce mandat, à savoir les membres du Bureau exécutif, puisque chaque lundi, à l'avancement du projet, nous étions pratiquement tous présents, ce qui est très important. Ils m'ont beaucoup soutenu. Je remercie également les services, qui ont tout de même chevillée au corps la notion de service public, celle du service de l'intérêt général, à laquelle je suis moi-même si attaché. Je remercie aussi les conseillers communautaires, ceux qui ont abandonné – j'en ai vu quelques-uns, qui sont maintenant dans le public – et les nouveaux, que je ne connais pas encore. Je remercie les deux directeurs de cabinet qui m'ont accompagné, dont le rôle dans l'ombre est si important et insuffisamment souligné. Je voudrais aussi remercier Jean-Yves RAVIER et tous les membres de l'ancienne majorité de la Ville, qui m'ont soutenu au jour le jour. Ce n'était pas toujours facile, il y a des moments difficiles. Les proches sont alors présents. Enfin, je vais remercier mon épouse et ma famille, qui m'ont toujours encouragé dans ces moments délicats, parce que ce n'est pas toujours simple quand il faut faire les choix.

Je vais vous laisser continuer avec ceux et celles qui vont maintenir cette flamme de solidarité pour le bien commun, dans le respect de chaque coin de notre terrain de vie. Aussi modeste que soit la compétence personnelle de chacune et de chacun, c'est néanmoins à partir de ce petit ruisseau que l'ont fait les grandes rivières. Il ne faut pas laisser la facilité emporter la ténacité quotidienne, c'est important. J'espère que la lueur de l'adhésion collective, de l'esprit communautaire et de la confiance continuera de scintiller de mille « ECLA » – je ne pouvais pas la louter – pour vous, pour vos enfants et pour les citoyens d'ECLA. C'est ce que je souhaite à cette nouvelle Assemblée.

Merci à tous et place au nouveau Conseil communautaire. Vive ECLA ! »

(Applaudissements)

(Monsieur le Président cède la présidence à Monsieur GALLET, Doyen d'âge de l'Assemblée)

Après avoir procédé à l'appel des conseillers, Monsieur GALLET demande qu'une minute de silence soit observée en mémoire de l'adjudant Florian MONTORIO et du sergent-chef Anicet GIRARDIN, militaires français morts au Liban, engagés dans l'opération Daman au sein de la FINUL (Force Intérimaire des Nations Unies au Liban).

(L'Assemblée observe une minute de silence)

Dossier n°DCC-2026-030

Rapporteur : M. Maurice GALLET

OBJET : – Installation du Conseil Communautaire et élection du Président

Exposé :

Conformément à :

l'arrêté préfectoral n°20161214-002 du 14 décembre 2016 portant création d'une Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA) et de la Communauté de Communes du Val de Sorne,

l'arrêté préfectoral n°3920191022-006 du 22 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion entre ECLA et la Communauté de Communes du Val de Sorne,

la délibération n° DCC-2026-078 du 26 juin 2025 concernant détermination du principe et des caractéristiques de l'accord local relatif à la composition de l'organe délibérant d'ECLA pour le mandat 2026-2032,

L'arrêté préfectoral n° 39-2026-03-02-00002 du 2 mars 2026 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ECLA,

le Conseil Communautaire compte **63 sièges** répartis comme suit :

- Lons-le-Saunier : 24 sièges
- Montmorot : 4 sièges
- Perrigny : 2 sièges
- Courlaoux : 2 sièges
- Coutilans : 2 sièges
- Macornay : 2 sièges
- Messia-sur-Sorne : 2 sièges
- les 25 autres communes ont 1 siège.

L'élection des Conseils Municipaux des Communes membres ainsi que l'élection des exécutifs municipaux ont permis la désignation des délégués communautaires.

M. GALLET Maurice doyen d'âge, procède donc à l'installation des Conseillers Communautaires.

COMMUNES	CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
BAUME-LES-MESSIEURS	- MOREAU Serge
BORNAY	- AVENET Julien - ROZE Elise - suppléante
BRIOD	- GABAS Christine - CARON Anne - suppléante
CESANCEY	- BARTHE Guillaume
CHILLE	- GALLET Maurice - BALKANSKI Edwige
CHILLY-le-VIGNOBLE	- BILLOT Dominique - DEVIS Manoel
CONDAMINE	- GUY Hervé
CONLIEGE	- CORDELLIER Jérôme - PETITJEAN Karine
COURBOUZON	- SIDOT Emmanuel
COURLANS	- PATTINGRE Alain - FOURNOT Philippe
COURLAOUX	- LANNEAU Jean-Yves - TISSERAND Sylvie - CHEVRIER Benoît
L'ETOILE	- PETITJEAN Guillaume
FREBUANS	- VUILLET Eric
GERUGE	- BRETON Julie - MARTINEZ Gabriel
GEVINGEY	- CAUZO Louis
LONS-LE-SAUNIER	- BRERO Cyrille - OLBINSKI Sophie - HUELIN Jean-Philippe - MINAUD Emily - BILLAUDEL Stéphane - HUMBLLOT Vanessa - MALLET Stéphane - BOURGEOIS Stéphanie - CLAUDE Francis - LODDE-BERNARD Fabienne - VAUCHEZ Jean-Marc - PIENOZ Joëlle - GOKDUMAN Orhan - BRISWALDER Zoé - ACQUISTAPACE Jimmy - DORNIER Monique - BOIS Christophe - PERRET Anaïs - RAVIER Jean-Yves - DEODATI Catherine - JAILLET Antoine - PERRIN Anne - BOURGEOIS Willy

	- GOUGEON Emilie
MACORNAY	- FISCHER Michel - PAILLARD Véronique
MESSIA SUR SORNE	- CHANET-MOCELLIN Patricia - BUCHAILLAT Jean-Paul
MOIRON	- JAILLET Gérard - <i>RAYMOND Corinne - suppléante</i>
MONTAIGU	- NEILZ Patrick
MONTMOROT	- PLATHEY Christelle - SCHILLIGER Corinne - GUYOT Romain - TROSSAT Céline
PANNESSIERES	- LAMBERMONT-FORD Anne - <i>ROUSSE Thomas - suppléant</i>
PERRIGNY	- PERRIER André - COTTIER Jérémy - <i>FRAY Marie - suppléante</i>
LE PIN	- LOUVAT Christine - <i>POINCENOT Jean-Michel - suppléant</i>
PUBLY	- CHARDON Alexandre
REVIGNY	- BAILLY Jean-Yves
SAINT-DIDIER	- RUFFIN Christophe - <i>BARRET Isabelle</i>
TRENAL	- VALLOT Christian
VERGES	- CHALUMEAUX Dominique - <i>FAIVRE Emmanuel - suppléant</i>
VERNANTOIS	- GABET Jean-Michel - <i>PONARD Christian - suppléant</i>
VEVY	- PERREY Christophe
VILLENEUVE SOUS PYMONT	- CHAPON Béatrice

M. GALLET Maurice doyen d'âge, invite le Conseil à procéder, par un scrutin secret, à l'élection du Président.

Monsieur le Président de séance demande s'il y a des candidats.

M. FISCHER Michel, M. HUELIN Jean-Philippe et M. NEILZ Patrick déclarent leur candidature.

Monsieur le Président de séance fait alors procéder à un vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote électronique donne les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votes :	63
- Bulletins blancs :	2
- Bulletins nuls :	0
- Suffrages exprimés :	61
- Majorité absolue :	32

<u>Candidats</u>	<u>Nombre de voix obtenues</u>
- M. FISCHER Michel	39
- M. HUELIN Jean-Philippe	11
- M. NEILZ Patrick	11

Débat :

années, ce qui engage l'ensemble des élus communautaires, dont de nouveaux membres, à qui une présentation des programmes des candidats permettrait de faire leur choix.

Monsieur GALLET explique qu'il faudrait alors laisser cette possibilité à l'ensemble des trois candidats. Il propose alors un temps d'intervention inférieur à trois minutes, en procédant dans l'ordre alphabétique pour les interventions.

Monsieur FISCHER donne lecture de sa déclaration de candidature.

« Mesdames et messieurs les maires et conseillers communautaires de l'Espace communautaire Lons Agglomération, je me présente, Michel FISCHER, Maire de Macornay depuis 2003. J'ai présidé la Communauté de Communes du Val de Sorne de 2009 à 2016, date de la fusion de notre structure avec ECLA. J'ai été vice-président sous le mandat de Patrick ELVEZI de 2017 à 2020. J'entame mon cinquième mandat de Maire de la commune de Macornay.

J'ai quitté mes obligations professionnelles début avril, je suis donc disponible, ce qui me semble important pour candidater à cette fonction.

Je suis intervenu régulièrement dans les débats des Conseils communautaires du dernier mandat, dans un intérêt commun, sans avoir l'écoute du Bureau exécutif. Après un mandat terminé dans un climat de défiance, il est temps de refaire communauté. Ma candidature est une candidature de rassemblement : nous devons retrouver un état d'esprit d'échange, de compromis et de concertation afin d'avancer tous ensemble dans l'intérêt de notre territoire, pour son développement et son dynamisme.

Le nouveau mandat démarre avec 14 nouveaux maires et 33 nouveaux conseillers communautaires sur les 63 qui composent notre Assemblée. Nous devons faire preuve de pédagogie et prendre le temps d'expliquer le fonctionnement de notre Communauté. Les Bureaux élargis aux maires seront remis en place, en complément de réunions d'échanges entre maires plusieurs fois par an, à bâtons rompus, sur tout sujet.

Les commissions ne doivent plus être descendantes, mais de véritables liens d'échanges entre les élus. Les réunions ne se tiendront pas forcément toutes à Lons, nous nous déplacerons au plus près des élus du territoire pour échanger, comme j'en ai eu l'occasion avec vous lors des réunions de préparation de cette campagne.

Je travaillerai en étroite collaboration et partenariat avec la ville de Lons, qui reste le cœur de notre territoire. Nous construirons le projet du mandat ensemble, mais quelques points me paraissent essentiels :

- *Réexaminer l'ensemble des gros projets en cours ou à venir et leur financement, sans forcément les remettre en cause, mais réexaminer leur financement ;*
- *Redonner une vraie valeur à la compétence Économie ;*
- *Retravailler la compétence Transport avec un accès au transport collectif à davantage de communes, ce qui ferait sens avec un PLUi-HM et le « M » de « Mobilité » ;*
- *Revoir le fonctionnement du transport à la demande ;*

- *Ramener une équité complète sur le financement de la voirie et du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour éviter les jalousies permanentes et néfastes entre les communes.*

Voilà l'objet de ma candidature.

Je proposerai un Bureau exécutif constitué de neuf vice-présidents et de trois conseillers délégués pour le moment. Ce Bureau exécutif sera représentatif du territoire à la fois géographiquement, mais également en tenant compte de la taille des communes.

Je sollicite votre vote ce soir. Vous pourrez compter sur mon engagement et ma détermination pour répondre au mieux aux attentes de nos concitoyens. »

Monsieur HUELIN donne lecture de sa déclaration de candidature.

« Bonsoir à tous. Je vous remercie tous, j'ai passé avec vous trois semaines extrêmement intenses durant lesquelles j'ai pu quasiment tous vous voir. Ces visites ont été extrêmement intéressantes pour recueillir au plus près, auprès de chacun d'entre vous, en prenant le temps, vos remarques, vos appréciations, ce qui a pu être synthétisé dans ma profession de foi. Je ne reviendrai pas dessus, puisque j'imagine que vous l'avez eue et que vous avez pu la lire.

Je serai donc extrêmement bref, peut-être pour mettre en avant ce qui me différencie, ce qui fait ma particularité par rapport à mes collègues et concurrents ce soir.

Pour ma part, je ne partage pas la vision qu'a pu exprimer Michel FISCHER et certains de ses partisans sur l'Agglomération. Je pense que nous sommes une Agglomération dans laquelle il n'y a pas d'opposition entre la Ville-centre et les territoires ruraux qui paraissent si loin. En réalité, notre territoire est une longue bande urbaine qui va de Revigny à Courlaoux. C'est un territoire relativement petit, mais où – j'en ai fait l'expérience – aucune commune ne se situe à plus de 15 minutes de la place de la Liberté.

Nous sommes donc dans une petite ville, comme il y en a beaucoup en France, avec sa couronne périurbaine, dont nous faisons partie. Surtout, nous sommes unifiés par le mode de vie de nos habitants, qui vivent – j'ai souvent eu l'occasion de l'exprimer, parce que je pense que c'est important de parler d'eux ce soir, nous parlons en leur nom –, qui dorment, qui travaillent, qui se déplacent, qui ont leurs loisirs, qui font leurs courses, tout cela au sein de l'Agglomération. Ils la vivent beaucoup plus que nous.

Aussi, j'avoue que je ne comprends pas cette peur qui est mise en avant de Lons, cette « lédophobie », comme on pourrait l'appeler. Je pense qu'il faut absolument éviter de tomber dans une sorte de poujadisme territorial où on érigerait le grand contre les petits ou les petits contre le grand. C'est un argument politicien qui ne repose en rien sur le réel.

Lons-le-Saunier est justement le cœur dynamique de notre Agglomération. Je vous rappelle que c'est tout de même la moitié de la population, et dans cette population, nous avons l'essentiel de la pauvreté de notre territoire, nous avons les charges de centralité et nous avons les taxes foncières les plus élevées. C'est une règle géographique simple d'avoir une centralité. Cela ne veut pas dire que cette centralité écrase, mais il est fort logique qu'elle rassemble les équipements.

S'agissant de ces derniers, comme j'ai eu l'occasion de le dire à de nombreuses reprises, il faut savoir que les 4C rassemblent, en fonction de leur population, davantage d'habitants de Geruge ou du Pin que de Lons.

Nous avons fait la liste des projets structurants à venir pendant la campagne, et nous en avons parlé, cher Claude, pendant la campagne des municipales de Lons : le Conservatoire, la deuxième tranche de la Cité des Sports, la rocade, et demain peut-être l'hôpital. Nous en avons également parlé avec d'autres collègues de Montmorot. Je pense que nous devons pouvoir mettre en place des projets structurants. Je compte bien y travailler avec vous, car nous formons un tout. Il n'y a pas de frontière entre nous. »

Monsieur NEILZ donne lecture de sa déclaration de candidature.

« Bonsoir à tous. J'ai déposé une candidature grâce ou à cause de mes deux confrères et adversaires ce soir, car en lisant leurs professions de foi, j'ai découvert une rupture totale avec ce qui s'était fait durant ces six dernières années et un discours tout de même très caustique sur l'exécutif du mandat qui s'achève.

Quand on parle de défiance, je trouve que c'est exagéré ; quand on dit qu'on n'a pas été entendu, je trouve que ce n'est pas une réalité ; quand on annonce dans son programme vouloir revoir le financement de la voirie, c'est très bien, mais quand on a voté contre lorsque cela a été proposé, je trouve cela étrange.

C'est la première raison pour laquelle je suis candidat.

La seconde, c'est que j'ai trouvé qu'il y avait de grands manques dans les professions de foi qui ont été faites, notamment la question de l'environnement, la question de la jeunesse, la question du système social.

Je trouve vraiment dommage qu'à notre époque, ici, dans cette Communauté d'Agglomération, on n'ait pas un regard beaucoup plus loin et beaucoup plus haut pour voir l'ensemble des enjeux qui existent à l'heure actuelle. Nous sommes face à des crises importantes, des crises environnementales, des crises sociales, des crises économiques, et on fait comme si on pouvait continuer comme avant.

Mes chers confrères et conseillers communautaires, je crois donc qu'il est important de se dire qu'il faut prendre un autre chemin pour pouvoir faire cela.

Ma candidature aujourd'hui est surprenante, parce qu'elle date d'avant-hier, personne ne l'attendait, mais quel que soit le devenir de ce vote, j'espère que le sujet de la préservation de notre environnement aura sa place. Un énorme travail a été fait par le service de la régie Eau et il est important qu'il soit poursuivi. Un important travail a également été réalisé sur les énergies renouvelables, qu'il va aussi falloir poursuivre. Tous ces dossiers sont importants. »

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération,

M. GALLET Maurice doyen d'âge, déclare M. FISCHER Michel est élu Président de la Communauté d'Agglomération de Lons-le-Saunier.

(Applaudissements)

Monsieur le Président élu donne lecture d'une déclaration.

« Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée ce soir. C'est un grand honneur et une fierté pour moi d'être élu Président de la Communauté d'Agglomération Lons. C'est la suite d'un cheminement d'élu entamé en 1995 comme conseiller municipal à Macornay.

J'ai une pensée et un profond respect pour mes prédécesseurs à ce poste, dont Claude BORCARD, qui a fait tout à l'heure un bilan de son mandat. J'ai également une pensée pour mes deux concurrents de ce soir.

Je mesure la charge et la responsabilité qui découlent de cette fonction. C'est un gros challenge, mais vous pouvez compter sur mon énergie pour agir et travailler dans un seul but : l'attractivité, le dynamisme et l'intérêt de notre territoire.

Je remercie les personnes qui m'ont aidé et soutenu dans cette campagne. J'ai rencontré beaucoup d'élus des communes. Il y a une grosse attente d'une Agglomération qui a tant de compétences à exercer.

Je sais qu'il y aura des moments sans doute plus difficiles, mais nous avancerons ensemble et ferons au mieux dans l'intérêt commun. Je vous remercie encore pour votre confiance. »

(La séance est suspendue à la demande de Monsieur BRERO)

Avant de fixer le nombre de vice-présidents, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil communautaire le procès-verbal de la séance précédente.

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 5 février 2026 est adopté à la majorité, par 42 voix pour et 9 abstentions.

Dossier n°DCC-2026-031

Rapporteur : M. Michel FISCHER

OBJET : – Fixation du nombre de Vice-Présidents

Exposé :

L'article L 5 211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de celui-ci (soit 13 Vice-Présidents). L'organe délibérant peut cependant, à la majorité des deux tiers de ses membres, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur, dès lors qu'il ne dépasse pas 30 % de l'effectif total et ne soit pas supérieur à 15.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire propose de fixer à 9 (neuf) le nombre de Vice-Présidents.

Débat :

Monsieur BRERO explique qu'il a souhaité s'entretenir avec le Président élu et que celui-ci a rassuré la majorité municipale de Lons-le-Saunier sur sa volonté de travailler en synergie avec la Ville, avec une coopération entre le tissu urbain et le tissu rural, ainsi que sur le lien sincère qu'il faudra mettre en place pour la réussite de l'Agglomération. L'objectif est d'avoir une Agglomération de Lons-le-Saunier forte, avec une Ville de Lons-le-Saunier forte, mais également des villages en synergie autour de la Ville-Préfecture, sachant que l'Agglomération ne peut être forte sans villes et communes fortes autour de Lons-le-Saunier.

Dans la droite ligne des gages donnés par Monsieur le Président, Monsieur BRERO a défendu l'absolue nécessité d'avoir dans la gouvernance exécutive d'ECLA, qu'ils s'agissent des vice-présidents ou des conseillers délégués, une représentation marquée selon ce que représente la ville de Lons-le-Saunier au sein d'ECLA.

Un processus d'accord a ainsi été trouvé avec le Président élu, non pas pour placer des hommes et des femmes, mais pour garantir à l'Agglomération un lien fort, durable et sincère de travail, de confiance entre la Ville-centre et les villages en périphérie. Aussi, Monsieur BRERO votera en faveur des candidats que Monsieur FISCHER présentera.

Enfin, il rend hommage à Monsieur BORCARD pour son travail, considérant qu'il est nécessaire de poursuivre le lien entre la Ville et les villages.

Monsieur FISCHER confirme que des postes seront alloués à la ville de Lons-le-Saunier, assurant que l'objectif est de faire communauté et de ne pas opposer les communes rurales et la Ville.

La proposition de fixer à neuf le nombre de vice-présidents est adoptée à la majorité, par 53 voix pour et 9 abstentions.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 53 voix pour, 1 voix contre (TROSSAT Céline) et 9 abstentions (BRETON Julie, HUELIN Jean-Philippe, RAVIER Jean-Yves, DEODATI Catherine, JAILLET Antoine, PERRIN Anne, BOURGEOIS Willy, GOUGEON Emilie, NEILZ Patrick),

- **FIXE** à 9 (neuf) le nombre de Vice-Présidents.

Dossier n°DCC-2026-032

Rapporteur : M. Michel FISCHER

OBJET : – Election des Vice-Présidents

Exposé :

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à élire les Vice-Présidents au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutins, aucun vice-président n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Monsieur le Président demande pour chaque poste si il y a des candidatures et fait procéder à l'élection par un vote à bulletin secret.

Le Dépouillement des votes donne les résultats ci-après :

1 / 1^{er} Vice Président en charge de l'aménagement du territoire, du PLUi-HM, du numérique et des gens du voyage :

M. le Président propose M. Hervé GUY et il n'y a pas d'autres candidatures.

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé au vote à scrutin secret.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votes	:	63
Bulletins blancs		15
Bulletins nuls		0
Suffrages Exprimés		48
Majorité absolue		32

a obtenu :

M. Hervé GUY : 48

M. Hervé GUY est élu 1^{er} Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, du PLUi-HM, du numérique et des gens du voyage

2 / Vice Président en charge du Développement économique, de l'attractivité et de l'emploi

M. le Président propose M. Francis CLAUDE et il n'y a pas d'autres candidatures :

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé au vote à scrutin secret.

1^{er} tour de scrutin :

Bulletins trouvés dans l'urne :	63
Bulletins blancs	14
Bulletins nuls	0
Suffrages Exprimés	49
Majorité absolue	32

a obtenu :

M. Francis CLAUDE : 49

M. Francis CLAUDE est élu Vice-Président en charge du Développement économique, de l'attractivité et de l'emploi .

3 / Vice Président en charge de la voirie, des transports et des mobilités douces

M. le Président propose M. Dominique CHALUMEAUX et il n'y a pas d'autres candidatures :

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé au vote à scrutin secret.

1^{er} tour de scrutin :

Bulletins trouvés dans l'urne :	63
Bulletins blancs	13
Bulletins nuls	0
Suffrages Exprimés	50
Majorité absolue	32

a obtenu :

M. Dominique CHALUMEAUX : 50

M. Dominique CHALUMEAUX est élu Vice-Président en charge de la voirie, des transports et des mobilités douces.

4 / Vice Président en charge de l'urbanisme, de la transaction écologique et de l'habitat

M. le Président propose Mme Emily MINAUD et il n'y a pas d'autres candidatures :

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé au vote à scrutin secret.

1^{er} tour de scrutin :

Bulletins trouvés dans l'urne :	63
Bulletins blancs	15
Bulletins nuls	0
Suffrages Exprimés	48
Majorité absolue	32

a obtenu :

Mme Emily MINAUD : 48

Mme Emily MINAUD est élue Vice-Présidente en charge de l'urbanisme, de la transaction écologique et de l'habitat.

5 / Vice Président en charge de la culture et de la politique de la ville

M. le Président propose M. Stéphane BILLAUDEL et il n'y a pas d'autres candidatures :

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé au vote à scrutin secret.

1^{er} tour de scrutin :

Bulletins trouvés dans l'urne :	63
Bulletins blancs	14
Bulletins nuls	0
Suffrages Exprimés	49
Majorité absolue	32

a obtenu :

M. Stéphane BILLAUDEL : 49

M. Stéphane BILLAUDEL est élu Vice-Président en charge de la culture et de la politique de la ville.

6 / Vice Président en charge de l'eau, de l'assainissement, de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

M. le Président propose M. Philippe FOURNOT et il n'y a pas d'autres candidatures :

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé au vote à scrutin secret.

1^{er} tour de scrutin :

Bulletins trouvés dans l'urne :	63
Bulletins blancs	9
Bulletins nuls	0
Suffrages Exprimés	54
Majorité absolue	32

a obtenu :

M. Philippe FOURNOT : 54

M. Philippe FOURNOT est élu Vice-Président en charge de l'eau, de l'assainissement, de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

7 / Vice Président en charge des bâtiments, des infrastructures et de l'énergie

M. le Président propose M. André PERRIER et il n'y a pas d'autres candidatures :

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé au vote à scrutin secret.

1^{er} tour de scrutin :

Bulletins trouvés dans l'urne :	63
Bulletins blancs	14
Bulletins nuls	0
Suffrages Exprimés	49
Majorité absolue	32

a obtenu :

M. André PERRIER : 49

M. André PERRIER est élu Vice-Président en charge des bâtiments, des infrastructures et de l'énergie.

8 / Vice Président en charge du sport, des pratiques sportives et de la vie associative

M. le Président propose Mme Sylvie TISSERAND et il n'y a pas d'autres candidatures.

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé au vote à scrutin secret.

1^{er} tour de scrutin :

Bulletins trouvés dans l'urne :	63
Bulletins blancs	14
Bulletins nuls	0
Suffrages Exprimés	49
Majorité absolue	32

a obtenu :

Mme Sylvie TISSERAND : 49

Mme Sylvie TISSERAND est élue Vice-Présidente en charge du sport, des pratiques sportives et de la vie associative.

9/ Vice Président en charge de l'enfance et de la jeunesse

M. le Président propose Mme Christelle PLATHEY et il n'y a pas d'autres candidatures.

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé au vote à scrutin secret.

1^{er} tour de scrutin :

Bulletins trouvés dans l'urne :	63
Bulletins blancs	7
Bulletins nuls	0
Suffrages Exprimés	56
Majorité absolue	32

a obtenu :

Mme Christelle PLATHEY : 56

Mme Christelle PLATHEY est élue Vice-Présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse.

Débat :

Monsieur le Président fait savoir que les délégués communautaires suivants seront désignés par arrêtés, sachant que leur nombre pourra évoluer dans le temps :

- Madame Fabienne LODDE-BERNARD, conseillère municipale à Lons-le-Saunier, conseillère déléguée au Tourisme ;
- Monsieur Guillaume BARTHE, Maire de Cesancey, conseiller délégué à la Communication et à la Cohésion territoriale ;
- Monsieur Alain PATTINGRE, Maire de Courlans, conseiller délégué à l'Artisanat, au Commerce et à l'Agriculture.

Au regard du nombre important de nouveaux maires et de nouveaux élus, Monsieur JAILLET (Antoine) regrette que les vice-présidents élus n'aient pu présenter leurs projets.

Monsieur le Président explique qu'il n'y a pas de projet à présenter à ce stade, il s'agit simplement de constituer un exécutif.

Monsieur JAILLET (Antoine) rappelle qu'un temps avait été alloué aux vice-présidents six ans auparavant. En outre, certains élus ne connaissent pas les membres élus, même si leurs fonctions ont été précisées à la demande de Madame BRETON.

Monsieur le Président propose de présenter le fonctionnement de la Communauté d'Agglomération et ses membres lors d'une prochaine séance.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, ,

-- **DECLARE** les 9 personnes citées ci-dessus élues Vice-Présidents-es et **CONFIRME**, pour information , que chacun recevra, par arrêté du Président, la délégation respective.

Dossier n°DCC-2026-033

Rapporteur : M. Michel FISCHER

OBJET : – Charte de l' élu local - 1 PJ

Exposé :

Conformément à la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, il est prévu qu'à la première réunion de l'organe délibérant après l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau, le Président donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L.1111-1-1 jointe en annexe.

Monsieur le Président donne lecture de la charte locale dont un exemplaire a été remis à chaque Conseiller Communautaire avec la convocation au Conseil Communautaire ainsi qu'une copie du chapitre du Code Général des Collectivités Territoriales consacré aux conditions d'exercice des mandats locaux (articles L 2123-1 à L 2123-35 et R 2123-1 à R 2123-28).

Débat :

Monsieur le Président précise que chaque conseiller communautaire a reçu ladite charte.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **PREND ACTE** de la Charte de l' élu local,

- **DIT** qu'un exemplaire de cette charte est transmis à chaque Conseiller Communautaire.

Dossier n°DCC-2026-034

Rapporteur : M. Michel FISCHER

OBJET : – Délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président

Exposé :

L'article L 5 211 – 10 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception d'un certain nombre d'attributions au nombre de 7 expressément réservées au Conseil. Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

L'organe délibérant peut ainsi déléguer au Président certaines de ses compétences, dans la limite de ce que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire en application de l'article L 2 122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Débat :

Monsieur PETITJEAN croit savoir que l'attribution n°19 est réservée aux zones de montagne.

Monsieur le Président suppose qu'elle ne sera pas utile, ECLA n'ayant pas de zone de montagne.

Au regard de l'importance de la charge et de l'intérêt pour le Président d'avoir une latitude dans ses fonctions, Monsieur BOURGEOIS comprend cette délibération, mais s'étonne de l'absence de conseillers communautaires délégués, adjoints ou vice-présidents, en charge des Finances ou des Ressources humaines, rappelant que Monsieur Pierre POULET portait auparavant ces deux fonctions. En ce sens, il signale que les RH représentent un budget supérieur à 30 millions d'euros, avec plus de 600 agents mutualisés entre les services de la Ville, d'ECLA, et des agents du Pays Lédonien et du CCAS qui travaillent à l'Hôtel de Ville et d'Agglomération.

Précisant qu'il n'est pas candidat, Monsieur BOURGEOIS invite Monsieur le Président à nommer un conseiller communautaire aux fonctions RH et Finances, en raison de la dimension de l'Agglomération. Cela permettrait également un équilibre démocratique au sein de l'exécutif communautaire.

Monsieur le Président rappelle que lors de l'élection des vice-présidents, il a précisé que le nombre de conseillers communautaires pouvait évoluer, en particulier sur les deux fonctions citées.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 55 voix pour, 2 voix contre (MOREAU Serge, RUFFIN Christophe) et 6 abstentions (BILLOT Dominique, CORDELLIER Jérôme, HUELIN Jean-Philippe, BOURGEOIS Willy, GOUGEON Emilie, BAILLY Jean-Yves),

- DECIDE** de déléguer au Président, sous le contrôle du Bureau exécutif, l'exercice des attributions suivantes :
- 1** - arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la Communauté d'Agglomération utilisées par les services publics communautaires,
 - 2** - procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
 - 3** - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants et résiliation, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite du seuil de procédure formalisée pour les marchés publics définis à l'annexe 2 du Code de la commande publique.
 - 4** - décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
 - 5** - passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
 - 6** - créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
 - 7** - accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
 - 8** - décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
 - 9** - fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
 - 10** - fixer, dans les limites de l'estimation de France Domaine, le montant des offres de la Communauté d'Agglomération à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,
 - 11** - fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
 - 12** - intenter au nom de la Communauté d'Agglomération des actions en justice ou défendre la Communauté d'Agglomération dans les actions intentées contre elle, soit :
 - en première instance,
 - à hauteur d'appel et au besoin en cassation,
 - en demande ou en défense,
 - par voie d'action ou par voie d'exception,
 - en procédure d'urgence,
 - en procédure au fond,
 - devant les juridictions administratives ou judiciaires, répressives et non répressives, devant le Tribunal des conflits,et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €
 - 13** - régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 10 000 euros,
 - 14** - réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de

2 000 000 €,

15 - fixer, dans la limite des sommes inscrites au budget annuel, des tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération qui n'ont pas un caractère fiscal,

16- signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L 311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,

17 - exercer au nom de la Communauté d'Agglomération le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du Code de l'Urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles dans les conditions fixées par le Conseil Communautaire,

18 - autoriser au nom de la Communauté d'Agglomération le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

19 - exercer au nom de la Communauté d'Agglomération, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L 151-37 du Code Rural et de la Pêche Maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne,

20 - demande à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Communautaire, l'attribution de subventions,

21 - ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du Code de l'Environnement.

- **DIT** que la signature des décisions correspondantes sera assurée personnellement par le Président, ou en cas d'empêchement par les Vice-Présidents dans l'ordre des nominations.

Dossier n°DCC-2026-035

Rapporteur : M. Michel FISCHER

OBJET : – Désignation des membres de la commission d'Appel d'Offres, et de la commission de Délégation de Services Publics

Exposé :

Les articles L 1411-5 et L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient les modalités de la composition de la Commission d'Appel d'Offres pour les établissements publics, comme suit :

- M. le Président, Président de droit , ou son représentant,
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le Conseil Communautaire en son sein, (à la représentation proportionnelle au plus fort reste en cas de plusieurs listes).

Il est précisé en outre que les membres de cette Commission d'Appel d'Offres siégeront également pour constituer la Commission de Délégation de Service Public.

L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales mentionne un vote au scrutin secret.

Il est proposé les candidatures suivantes :

- membres titulaires :

- M. André PERRIER, Maire de Perrigny
- M. Jean-Paul BUCHAILLAT, Adjoint à Messia-sur-Sorne
- M. Serge MOREAU, Maire de Baume-les-Messieurs
- M. Jean-Michel GABET – Maire de Vernantois
- M. Romain GUYOT, Adjoint à Montmorot

- membres suppléants :

- M. Gérard JAILLET, Maire de Moiron
- M. Jérémy COTTIER, Adjoint à Perrigny
- M. Jean-Yves LANNEAU, Maire de Courlaoux
- M. Christophe PERREY, Maire de Vevy
- M. Julien AVENET, Maire de Bornay

Monsieur le Président a précisé par ailleurs qu'il serait représenté par un conseiller communautaire qu'il désignera par arrêté.

Débat :

Madame PERRIN s'étonne de l'absence de femmes sur les 10 membres proposés.

Monsieur le Président rappelle que l'exécutif compte trois femmes, que des femmes sont également conseillères déléguées et participeront aux commissions. Cela étant, il invite les personnes intéressées à soumettre leur candidature à la Commission d'Appel d'Offres.

Madame PERRIN se déclare candidate.

Monsieur MOREAU fait savoir qu'il cède sa place au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité

- **ÉLIT** les personnes dont les noms suivent pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres et à la Commission de Délégation de Services Publics, en tant que délégués titulaires :
 - M. André PERRIER, Maire de Perrigny
 - M. Jean-Paul BUCHAILLAT, Adjoint à Messia-sur-Sorne
 - Mme Anne PERRIN, Conseillère municipale à Lons-le-Saunier
 - M. Jean-Michel GABET – Maire de Vernantois
 - M. Romain GUYOT, Adjoint à Montmorot
- **ÉLIT** les personnes dont les noms suivent pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres et à la Commission de Délégation de Services Publics, en tant que délégués suppléants :
 - M. Gérard JAILLET, Maire de Moiron

- M. Jérémy COTTIER, Adjoint à Perrigny
- M. Jean-Yves LANNEAU, Maire de Courlaoux
- M. Christophe PERREY, Maire de Vevy
- M. Julien AVENET, Maire de Bornay

- **DIT** que ces membres titulaires et suppléants seront également les membres de la Commission MAPA pour les marchés passés en dessous des seuils européens.

Dossier n°DCC-2026-036

Rapporteur : M. Michel FISCHER

OBJET : – SICTOM - désignation des délégués

Exposé :

En application des dispositions de l'article L.5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération se substitue à ses communes membres au sein du Comité Syndical du SICTOM de Lons-le-Saunier, Syndicat Mixte.

Le Président invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection des 40 délégués du Conseil Communautaire qui seront appelés à faire partie du SICTOM (cinq délégués pour Lons-le-Saunier, deux délégués pour Montmorot, Perrigny, Macornay et Courlaoux, et un délégué titulaire et un délégué suppléant pour les autres communes). Chaque commune a proposé ses délégués comme suit :

COMMUNES MEMBRES	DELEGUES COMMUNAUTAIRES	
	Titulaires	Suppléants
BAUME-LES-MESSIEURS	- MOREAU Serge	- MICHAUD Gilles
BORNAY	- LONGCHAMPT Gaëlle	- BOUDET Magalie
BRIOD	- BOULET Cyril	- JOURNOT Céline
CESANCEY	- PETIT Jérôme	- ROCH François
CHILLE	- FERREUX Hubert	- CHEVRIER Delphine
CHILLY-le-VIGNOBLE	- BILLOT Dominique	- FORIEN Elisabeth
CONDAMINE	- BAILLARD Laurence	- DENIS Marie-Agnès
CONLIEGE	- MERCIER Antoinette	- CORDELLIER Jérôme
COURBOUZON	- SIDOT Emmanuel	- FERROUD Stéphane
COURLANS	- DORMOY David	- PATTINGRE Alain
COURLAOUX	- MOUILLOT Alain - DUFFNER Hubert	- JOUVANCEAU François - GANDELIN Mario
L'ETOILE	- MAUGEIN Gabriel	- VALLEY Véronique
FREBUANS	- GERAY Yves	- BOUVIER Patricia
GERUGE	- FIEUX Yannick	- RECOURA William
GEVINGEY	- BOIVIN Anthony	- DAMIDAUX Anne
LONS-LE-SAUNIER	- OLBINSKI Sophie - VAUCHEZ Jean-Marc - HUELIN Jean-Philippe - PERNET Isabelle - PERRIN Anne	- DAMELET Julien - MALLET Stéphane - PETOT Jean-Luc - ACQUISTAPACE Jimmy - DEODATI Catherine
MACORNAY	- WEIGELE Bertrand - FONTIMPE Aline	- BOUILLOT Ludovic - MARCHAND Baptiste

MESSIA-SUR-SORNE	- JACQUET Marine	- ROUAH Jean-Pierre
MOIRON	- KESSLER Bernard	- RAYMOND Corinne
MONTAIGU	- NEILZ Patrick	- RIVERA Marion
MONTMOROT	- BASSET Fabrice - BOUVIER Carole	- GUICHARD Nicolas - HERVE Marion
PANNESSIERES	- LAMBERMONT-FORD Anne	- ROUSSE Thomas
PERRIGNY	- OFFNER Béatrice - MANCEBON Walter	- COTTIER Jérémy - BUCHER Valérie
LE PIN	- PETIOT Jérôme	- MORET Patricia
PUBLY	- GIRARD Françoise	- BERGER Elisabeth
REVIGNY	- DELAINE Pascal	- NIEL René
SAINT-DIDIER	- GREUSARD Sylviane	- FOU德里ERE Ghyslaine
TRENAL	- FRANQUIN Didier	- PRUDENT Benjamin
VERGES	- BIICHLE Dominique	- CLERC Jean-Michel
VERNANTOIS	- BREDELET Elodie	- DOLLFUS-DONATI Nils
VEVY	- PERREY Christophe	- PELLETIER Nicolas
VILLENEUVE SOUS PYMONT	- BOISSON Eveline	- CHAPON Béatrice

Débat :

Monsieur le Président espère que les 40 délégués parleront au SICTOM d'une seule voix.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 60 voix pour et 3 abstentions (BILLOT Dominique, RAVIER Jean-Yves, BOURGEOIS Willy),

- **DESIGNE** en qualité de délégués de la Communauté d'Agglomération au Comité du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Tri des Ordures Ménagères (SICTOM), les personnes indiquées ci-dessus.

Dossier n°DCC-2026-037

Rapporteur : M. Michel FISCHER

OBJET : – Syndicat mixte D'Energies, d'équipements et de e-Communication du Jura (SIDEDEC) – Désignation de délégués

Exposé :

Le Syndicat mixte D'Energies, d'équipements et de e-Communication du Jura (SIDEDEC) a prévu dans ses statuts la création d'un collège représentant les établissements publics de coopération intercommunale.

vu l'adhésion antérieure de la Communauté d'Agglomération au SIDEDEC,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

vu les statuts du Syndicat mixte D'Energies, d'Equipements et de e-Communication du Jura (SIDEDEC) modifiés par l'arrêté préfectoral du 22 juin 2015, en particulier son article 13 relatif à la composition et l'élection du Comité Syndical et prévoyant que l'assemblée délibérante de chaque communauté d'agglomération membre désigne deux délégués (si communauté d'agglomération de moins de 40 000 habitants) ou un délégué par tranche commen-

cée de 20 000 habitants (si communauté d'agglomération de 40 000 habitants et plus) au Comité Syndical,

que par conséquent, il revient au Conseil Communautaire d'élire au scrutin secret uninominal, à la majorité absolue aux deux 1ers tours, puis à la majorité relative au 3^{ème} tour, **deux délégués** pour siéger au Comité Syndical, (article L 5211-7 du CGCT),

le choix du Conseil Communautaire peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre (article L.5721-2 CGCT).

Compte tenu du renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération, il convient de désigner deux délégués communautaires pour siéger au Comité Syndical du SIDEC.

M. Alain PATTINGRE et Mme Emily MINAUD déclarent leur candidature.

Monsieur le Président fait alors procéder au vote dans les conditions prescrites.

Ont obtenu :

- Monsieur ALAIN PATTINGRE : 45 voix
- Madame Emily MINAUD : 45 voix

Monsieur le Président fait alors procéder au vote dans les conditions prescrites.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 54 voix pour, 2 voix contre (NEILZ Patrick, RUFFIN Christophe) et 7 abstentions (BILLOT Dominique, RAVIER Jean-Yves, PERRIN Anne, BOURGEOIS Willy, GOUGEON Emilie, BAILLY Jean-Yves, PERREY Christophe),

- Monsieur Alain PATTINGRE et Madame Emily MINAUD pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein du SIDEC.

Dossier n°DCC-2026-038

Rapporteur : M. Michel FISCHER

OBJET : – Centre Hospitalier Jura Sud - désignation du représentant

Exposé :

Le Centre Hospitalier Jura Sud est un établissement public de santé de ressort intercommunal dont le Conseil de surveillance est composé de 15 membres.

Les dispositions réglementaires (article R6143-3 du Code de la Santé Publique) prévoient que siège au sein du Centre Hospitalier Jura Sud, un représentant de l'EPCI à fiscalité propre auquel appartient la commune siège de l'établissement principal.

Dans ces conditions, ECLA est appelé à désigner le représentant de l'EPCI qui siégera au Centre Hospitalier Jura Sud.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 51 voix pour, 3 voix contre (BILLOT Dominique, JAILLET Antoine, PERREY Christophe) et 9 abstentions (BRETON Julie, HUELIN Jean-Philippe, RAVIER Jean-Yves, DEODATI Catherine, PERRIN Anne, BOURGEOIS Willy, GOUGEON Emilie, CHANET MOCELLIN Patricia, NEILZ Patrick),

- **DÉSIGNE** Monsieur Michel FISCHER pour siéger en qualité de représentant d'ECLA au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Jura Sud ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de transmettre la présente délibération à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier du Jura.

Dossier n°DCC-2026-039

Rapporteur : M. Michel FISCHER

OBJET : – Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté - désignation des représentants au sein du Conseil Métropolitain du Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté

Exposé :

ECLA fait partie du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté, ainsi que, pour rappel, la Métropole de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Communauté d'Agglomération de Vesoul, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et la Communauté de communes du Val de Morteau.

Compte tenu du renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération, il convient de désigner 3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter le Conseil Communautaire au sein du Conseil métropolitain du Syndicat Mixte du pôle métropolitain Centre Franche-Comté.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. Cyrille BRERO - M. Francis CLAUDE - M. Michel FISCHER	- M. Dominique CHALUMEAUX - M. Hervé GUY

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 50 voix pour et 13 abstentions (CAUZO Louis, HUELIN Jean-Philippe, DORNIER Monique, RAVIER Jean-Yves, DEODATI Catherine, JAILLET Antoine, PERRIN Anne, BOURGEOIS Willy, GOUGEON Emilie, CHANET MOCELLIN Patricia, BUCHAILLAT Jean-Paul, NEILZ Patrick, BAILLY Jean-Yves),

DÉSIGNE :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Monsieur Cyrille BRERO - Monsieur Francis CLAUDE	- Monsieur Dominique CHALUMEAUX - Monsieur Hervé GUY

- Monsieur Michel FISCHER

pour représenter le Conseil Communautaire au sein du Conseil métropolitain du Syndicat Mixte du pôle métropolitain Centre Franche-Comté.

Dossier n°DCC-2026-040

Rapporteur : M. Michel FISCHER

OBJET : – Pays Lédonien - désignation des représentants d'ECLA au sein du Comité Syndical

Exposé :

Conformément aux statuts du Pays Lédonien, ECLA est représenté au Comité Syndical par 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants.

Compte tenu du renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération, il convient de procéder à leur désignation.

Débat :

Monsieur le Président propose les listes suivantes :

Titulaires :

- Cyrille BRERO
- Emily MINAUD
- Hervé GUY
- Christelle PLATHEY
- Patricia CHANET-MOCELLIN
- Francis CLAUDE
- Jean-Yves BAILLY
- Michel FISCHER

Suppléants :

- Jean-Michel GABET
- Emmanuel CIDOT
- Christine GABAS
- Christine LOUVAT
- Guillaume BARTHE
- Jean-Yves LANNEAU
- Jérôme CORDELLIER
- Anne LAMBERMONT-FORD

Monsieur le Président précise qu'une plaquette présentant les fonctions du PETR (Pôle d'Équilibre Territorial Rural) a été déposée sur table en début de séance, ajoutant que ce pôle est constitué de la CC Porte du Jura, d'ECLA, de la CC Bresse Haute Seille et de la CC Terre d'Émeraude.

Monsieur BOURGEOIS rappelle que sur les quatre intercommunalités, le premier contributeur du Pays Lédonien, notamment dans le cadre des Territoires en Action, est la Région Bourgogne-Franche-Comté. Par ailleurs, il est de coutume, dans l'ensemble des PETR, notamment du Jura, qu'un conseiller régional soit présent au Comité Syndical. En l'espèce, étant lui-même le seul conseiller régional au sein de l'Assemblée communautaire à ce jour et ayant suivi les dossiers du Pays Lédonien ces dernières années, il se propose d'intégrer la liste des représentants.

Monsieur le Président prend note de cette demande, mais ne souhaite pas retirer de la liste les membres précédemment cités, donc propose de voter en l'état et de discuter d'une éventuelle modification lors d'une réunion ultérieure.

Monsieur BOURGEOIS l'entend, mais suggère de faire cette modification avant l'été, puisque les désignations dans les différentes intercommunalités ont lieu actuellement. Aussi, il maintient sa candidature.

Monsieur le Président demande aux titulaires et suppléants si l'un d'entre eux souhaite se retirer de la liste.

Monsieur Jean-Yves BAILLY confirme l'importance que la Région soit représentée, donc accepte de céder sa place.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 54 voix pour, 5 voix contre (HUMBLLOT Vanessa, BOURGEOIS Stéphanie, VAUCHEZ Jean-Marc, ACQUISTAPACE Jimmy, LAMBERMONT-FORD Anne) et 4 abstentions (CAUZO Louis, DORNIER Monique, RAVIER Jean-Yves, LOUVAT Christine),

- **DÉSIGNE** en tant que représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Comité Syndical du Pays Lédonien, comme indiqué ci-dessus.

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
- Cyrille BRERO	- Jean-Michel GABET
- Emily MINAUD	- Emmanuel CIDOT
- Hervé GUY	- Christine GABAS
- Christelle PLATHEY	- Christine LOUVAT
- Patricia CHANET-MOCELLIN	- Guillaume BARTHE
- Francis CLAUDE	- Jean-Yves LANNEAU
- Willy BOURGEOIS	- Jérôme CORDELLIER
- Michel FISCHER	- Anne LAMBERMONT-FORD

Dossier n°DCC-2026-041

Rapporteur : M. Michel FISCHER

OBJET : – Représentation d'ECLA au sein du Syndicat d'Etudes et de Réalisation pour l'Assainissement Collectif (SERPAC)

Exposé :

Par arrêté du 10 décembre 2019, Monsieur le Préfet du Jura a décidé l'adhésion de la commune de Baume-les-Messieurs à ECLA. Le même arrêté précise qu'ECLA se substitue à Baume-les-Messieurs au sein du SERPAC chargé de la collecte et du transport des eaux usées sur la commune de Baume-les-Messieurs.

Il convient donc de désigner les deux représentants d'ECLA au sein du conseil syndical du SERPAC. Ceux-ci sont désignés parmi les conseillers communautaires ou les conseillers municipaux des communes membres d'ECLA.

Il est proposé les candidatures suivantes :

M. Philippe FOURNOT : titulaire

M. MOREAU Serge : suppléant

Débat :

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Philippe FOURNOT, Vice-Président à l'Assainissement, en tant que titulaire, et de Monsieur Serge MOREAU, Maire de Baume-les-Messieurs, en tant que suppléant. Il estime que cela permettrait d'intégrer ECLA au fonctionnement de ce service, puisque cela fait partie de la compétence Assainissement de l'Agglomération.

Monsieur FOURNOT fait part de l'existence d'une procédure au Tribunal Administratif entre la commune de Baume-les-Messieurs et ECLA. Cette première, qui remboursait un prêt d'environ 55 000 euros par an sur son budget général, s'est désengagée de cette charge. Une démarche est donc en cours afin que la Commune puisse rééquilibrer en reversant cette somme en attribution de compensation.

Au regard de ce différend et de l'importance des charges financières, Monsieur FOURNOT craint qu'il soit inopportun de nommer un représentant de Baume-les-Messieurs au SERPAC, estimant préférable d'éclaircir la procédure juridique entre les deux entités.

Monsieur le Président espère que ce conflit pourra être résolu, considérant qu'un procès entre l'Agglomération et une de ses communes ne relève pas de l'esprit communautaire.

Monsieur FOURNOT confirme qu'une porte de sortie doit être trouvée.

Monsieur le Président maintient sa proposition.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 47 voix pour, 9 voix contre (BILLOT Dominique, PETITJEAN Guillaume, RAVIER Jean-Yves, DEODATI Catherine, JAILLET Antoine, PERRIN Anne, GOUGEON Emilie, RUFFIN Christophe, CHAPON Béatrice) et 7 abstentions (PLATHEY Christelle, BARTHE Guillaume, MALLET Stéphane, BUCHAILLAT Jean-Paul, NEILZ Patrick, BAILLY Jean-Yves, PERREY Christophe),

DÉSIGNE M. MOREAU Serge en tant que titulaire et M. BOUDOUX Patrick en tant que suppléant pour représenter ECLA au SERPAC.

Dossier n°DCC-2026-042

Rapporteur : M. Michel FISCHER

OBJET : – Désignation des représentants d'ECLA au sein du SIE L'HEUTE LA ROCHE

Exposé :

La loi 2015-991 du 07 août 2015 (dite loi NOTRe), modifiée par les lois 2018-702 du 03 août 2018 et 2019-1461 du 27 décembre 2019 (Loi dite "engagement et proximité") a imposé le transfert à ECLA de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2020.

Cette compétence est déléguée au SIE l'Heute-la-Roche qui assure la distribution d'eau potable sur les communes de Baume-les-Messieurs, Bornay, Briod, Geruge, Pannessières, Perrigny, Publy, Revigny, Verges, Vernantois et Vevy.

Il convient de désigner les représentants d'ECLA au sein du conseil syndical.

Compte tenu du renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération, il convient de désigner 11 titulaires et 11 suppléants.

Ces délégués doivent être conseillers communautaires ou conseillers municipaux d'une commune membre d'ECLA.

Il est proposé les candidatures suivantes :

Communes	Délégués titulaires
Baume-les-Messieurs	M. BOUDOUX Patrick
Bornay	M. DEVAUX-PELLIER Christophe
Briod	M. BOULET Cyril
Geruge	M. BARRON Hervé
Pannessières	Mme LAMBERMONT-FORD Anne
Perrigny	M. PERRIER André
Publy	M. GOYET Antony
Revigny	M. DELANNEAU Robin
Verges	M. CHALUMEAUX Dominique
Vernantois	M. MARTIN Hubert
Vevy	M. MOUREAUX Joris

Communes	Délégués suppléants
Baume-les-Messieurs	M. MICHAUD Gilles
Bornay	M. BOUDET Olivier
Briod	M. RAYMOND Philippe
Geruge	M. CARRON Cyrille
Pannessières	M. CHALUMEAU Florian
Perrigny	M. MANCEBON Walter
Publy	M. ISSANCHOU Stéphane

Revigny	M. BAILLY Jean-Yves
Verges	M. CRETEUR Mathieu
Vernantois	Mme BREDELET Elodie
Vevy	Mme ROY Marie

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 61 voix pour et 2 abstentions (CAUZO Louis, DORNIER Monique),

- **DESIGNE** des délégués d'ECLA au sein du SIE L'HEUTE LA ROCHE, comme suit :

Communes	Délégués titulaires
Baume-les-Messieurs	M. BOUDOUX Patrick
Bornay	M. DEVAUX-PELLIER Christophe
Briod	M. BOULET Cyril
Geruge	M. BARRON Hervé
Pannessières	Mme LAMBERMONT-FORD Anne
Perrigny	M. PERRIER André
Publy	M. GOYET Antony
Revigny	M. DELANNEAU Robin
Verges	M. CHALUMEAUX Dominique
Vernantois	M. MARTIN Hubert
Vevy	M. MOUREAUX Joris

Communes	Délégués suppléants
Baume-les-Messieurs	M. MICHAUD Gilles
Bornay	M. BOUDET Olivier
Briod	M. RAYMOND Philippe
Geruge	M. CARRON Cyrille
Pannessières	M. CHALUMEAU Florian
Perrigny	M. MANCEBON Walter
Publy	M. ISSANCHOU Stéphane
Revigny	M. BAILLY Jean-Yves
Verges	M. CRETEUR Mathieu
Vernantois	Mme BREDELET Elodie
Vevy	Mme ROY Marie

- **CHARGE** M. le Président de transmettre la présente délibération à M. le Président du Syndicat Mixte des Eaux de l'Heute La Roche et à M. le Préfet du Jura.

Dossier n°DCC-2026-043

Rapporteur : M. Michel FISCHER

OBJET : – Désignation des représentants d'ECLA au sein du SMEA de Beaufort

Exposé :

La loi 2015-991 du 07 août 2015 (dite loi NOTRe), modifiée par les lois 2018-702 du 03 août 2018 et 2019-1461 du 27 décembre 2019 (Loi dite "engagement et proximité") a imposé le transfert à ECLA de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2020.

ECLA exerce donc la compétence eau potable depuis le 01 janvier 2020.

Cette compétence est déléguée au SMEA de Beaufort qui assure la distribution d'eau potable sur les communes de Cesancey, Gevingey et Trenal.

Il convient de désigner les représentants d'ECLA au sein du conseil syndical.

Compte tenu du renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération, il convient de désigner 3 titulaires et 3 suppléants.

Ces délégués doivent être conseillers communautaires ou conseillers municipaux d'une commune membre d'ECLA.

Il est proposé les candidatures suivantes :

Communes	Délégués titulaires
Cesancey	M. DUCRY Cyrille
Gevingey	M. CAUZO Louis
Trenal	Mme BOURGEOIS Laura

Communes	Délégués suppléants
Cesancey	M. BARTHE Guillaume
Gevingey	M. BOIVIN Jean-Claude
Trenal	M. LACROIX Pierre

Débat :

Monsieur le Président invite les communes de Cesancey et Gevingey à désigner des délégués, puisque seule la commune de Trenal a communiqué des noms.

Monsieur CAUZO fait savoir qu'il est candidat au poste de titulaire pour Gevingey, mais signale qu'il n'a pas de suppléant.

Monsieur le Président suggère de désigner un adjoint, ne serait-ce que temporairement.

Monsieur CAUZO propose son Premier adjoint, Monsieur Jean-Claude BOIVIN.

Monsieur BARTHE se déclare candidat au poste de titulaire et indique que Monsieur Cyril DUCRY sera suppléant.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **DESIGNE** les délégués d'ECLA au sein du SMEA de Beaufort comme suit :

Communes	Délégués titulaires
-----------------	----------------------------

Cesancey	M. DUCRY Cyrille
Gevingey	M. CAUZO Louis
Trenal	Mme BOURGEOIS Laura

Communes	Délégués suppléants
Cesancey	M. BARTHE Guillaume
Gevingey	M. BOIVIN Jean-Claude
Trenal	M. LACROIX Pierre

- **CHARGE** M. le Président de transmettre la présente délibération à M. le Président du Syndicat Mixte des Eaux de Beaufort et à M. le Préfet du Jura.

Dossier n°DCC-2026-044

Rapporteur : M. Michel FISCHER

OBJET : – Désignation des représentants d'ECLA au sein du SIE HAUTE SEILLE

Exposé :

La loi 2015-991 du 07 août 2015 (dite loi NOTRe), modifiée par les lois 2018-702 du 03 août 2018 et 2019-1461 du 27 décembre 2019 (Loi dite "engagement et proximité") a imposé le transfert à ECLA de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2020.

ECLA exerce donc la compétence eau potable depuis le 01 janvier 2020.

Cette compétence est déléguée au SIE HAUTE SEILLE qui assure la distribution d'eau potable sur les communes de Chille, Le Pin, Villeneuve-sous-Pymont et Baume-les-Messieurs.

Il convient de désigner les représentants d'ECLA au sein du conseil syndical.

Compte tenu du renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération, il convient de désigner 4 titulaires et 4 suppléants.

Ces délégués doivent être conseillers communautaires ou conseillers municipaux d'une commune membre d'ECLA.

Il est proposé les candidatures suivantes :

Communes	Délégués titulaires
Baume-les-Messieurs	M. BOUDOUX Patrick
Chille	M. SIMONOT Gilbert
Le Pin	M. BALDOIN Stéphane
Villeneuve-sous-Pymont	M. BOUILLON Hervé

Communes	Délégués suppléants
Baume-les-Messieurs	M. BOURREAU Alain
Chille	M. LACROIX Guy
Le Pin	M. ROLAND Sylvain
Villeneuve-sous-Pymont	M. LAPIERRE Bruno

Débat :

Monsieur le Président s'étonne que la délibération mentionne quatre représentants pour seulement trois communes. Il lui est indiqué que la commune de Baume-les-Messieurs doit être rajoutée.

Décision :

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 61 voix pour et 2 abstentions (FOURNOT Philippe, DEODATI Catherine),

- **DESIGNE** les délégués d'ECLA au sein du SIE de Haute Seille comme suit :

Communes	Délégués titulaires
Baume-les-Messieurs	M. BOUDOUX Patrick
Chille	M. SIMONOT Gilbert
Le Pin	M. BALDOIN Stéphane
Villeneuve-sous-Pymont	M. BOUILLLOD Hervé

Communes	Délégués suppléants
Baume-les-Messieurs	M. BOURREAU Alain
Chille	M. LACROIX Guy
Le Pin	M. ROLAND Sylvain
Villeneuve-sous-Pymont	M. LAPIERRE Bruno

- **CHARGE** M. le Président de transmettre la présente délibération à M. le Président du Syndicat Mixte des Eaux de Haute Seille et à M. le Préfet du Jura

o0o-o0o-o0o

Monsieur le Président fait savoir que le prochain Conseil communautaire, qui devrait avoir lieu le 7 ou 12 mai, portera essentiellement sur les désignations complémentaires des délégués dans différentes structures.

La séance est levée à 21 heures 05.